

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Présentation du Compte Administratif 2021**
- **Notification des bases d'imposition pour 2022**
- **Projets 2022**
- **Bâtiment GUERRY**
- **Loyer communal du logement de la Mairie**
- **Dossier KIRSCH**
- **Remplacement de l'agent technique**
- **Mise en place des tours de garde au bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Mars 2022

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, Mmes LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD, ROY

Absents : Mme GERVREAU (Pouvoir donné à Mme LYS)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Présentation du Compte Administratif 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat du Compte Administratif 2021 qui présente un excédent de la section d'investissement de 51 108.28 €.

Elle ajoute qu'elle a rencontré le Conseiller aux Décideurs Locaux du secteur, lequel lui a confirmé la bonne santé financière de la commune.

Notification des bases d'imposition pour 2022

Madame le Maire informe que les bases d'imposition prévisionnelles pour 2022 sont en augmentation par rapport à celles de 2021. Elle explique ainsi que si le choix du Conseil Municipal, lors du vote du budget, était de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à ceux fixés en 2021, la commune obtiendrait malgré tout une recette supplémentaire de 16 660.00 €.

Projets 2022

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certaines opérations d'investissement de 2021, non achevées ou non encore réglées sont reportées au Budget 2022 : Extension du réseau d'éclairage public « Rue des Venelles », Aménagement de la traverse du Bourg, Défense Extérieure Contre l'Incendie, Acquisition des terrains et bâtiments PONSET, Travaux de voirie au village de « Saint-Paul », Réfection extérieur du bâtiment de la Mairie – 2^{ème} tranche, Réfection de l'école (étude), Aménagement intérieur de la bibliothèque, Equipement du pôle numérique, Achat de mobilier urbain.

En ce qui concerne la Défense Extérieure Contre l'Incendie, Madame le Maire informe qu'il est prioritaire de répondre aux engagements pris lors du précédent mandat aux villages de « Chez Travers », « Les Simons » et « Sauge ». Le devis de l'entreprise LAFFONT précédemment accepté a donc été réévalué et s'élève à la somme de 39 504.00 € T.T.C.. Le Conseil Municipal accepte cette nouvelle proposition et charge Madame le Maire des démarches pour les demandes de subventions.

Concernant les nouvelles opérations d'investissement, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les prévisions telles qu'elles vont être présentées ne sont pas figées mais permettent d'évaluer la capacité d'investissement pour l'année 2022.

Elle rappelle donc les opérations d'investissement possibles :

- Acquisition d'une armoire forte :	3 000.00 €
- Réfection de la VC n° 2 (dernière tranche) :	32 800.00 €
<i>Subvention Voirie accidentogène sollicitée :</i>	<i>13 645.00 €</i>
- Petit outillage divers :	1 750.00 €
- Mise en place d'horloge sur éclairage public :	5 110.00 €
- Remplacement chauffage bât. communaux :	4 690.00 €
- Aménagement de placards dans la Mairie :	2 010.00 €
- Etude réfection Bâtiment Avenue de Saintonge :	4 000.00 €
- Illuminations :	3 000.00 €
- Balayeuse :	3 500.00 €
<i>Participation communes membres du GFP :</i>	<i>1 375.00 €</i>
- Réfection ext. bâtiment de la mairie (3 ^{ème} Tr.) :	12 100.00 €
<i>Fonds de revitalisation rurale sollicité :</i>	<i>4 530.00 €</i>
- Réfection du réseau eau pluviale « Lansac » :	39 000.00 €
- Achat de panneaux électoraux :	2 700.00 €
- Enseignes bibliothèque et Salle expo. :	2 000.00 €
- Aménagement place du monument Mairie :	4 500.00 €
- City Stade :	50 500.00 €
<i>DETR sollicitée :</i>	<i>27 350.00 €</i>
- Terrain et bâtiment GUERRY :	37 000.00 €
- Panneaux de signalisations :	1 500.00 €

Concernant l'aménagement de placards à la Mairie, Monsieur PLAIZE informe qu'un premier devis avait été transmis par MCV 17 pour un montant de 2 008.44 € T.T.C..

Un second devis a été transmis par la même entreprise pour l'aménagement de ce même placard sur toute la hauteur de plafond (3.25 mètres au lieu de 2.50 mètres initialement prévus) et s'élève à la somme de 2 559.60 € T.T.C..

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, considérant la difficulté d'accès au rayonnage sous plafond, le Conseil Municipal maintient son choix sur le devis initial.

Monsieur PLAIZE présente ensuite les différents devis demandés pour l'acquisition d'une balayeuse. Il informe que les communes de SAINT GEORGES ANTIGNAC et SAINT GREGOIRE D'ARDENNES sont toujours d'accord pour un achat groupé.

Les différentes propositions de prix s'élèvent à 3 654.00 € T.T.C. pour l'entreprise ARDOUIN, 10 664.42 € T.T.C. pour l'entreprise VITIDIS et 3 721.82 € T.T.C. pour l'entreprise GUENON.

Après étude des différents matériels proposés, le Conseil Municipal porte son choix sur le devis de l'entreprise ARDOUIN.

Messieurs PLAIZE et BERNARD portent ensuite à la connaissance du Conseil Municipal, les devis transmis par les entreprises EIFFAGE et SEC TP concernant différents travaux. Les chiffrages T.T.C. sont les suivants :

	EIFFAGE	SEC TP
Reprise d'une allée du cimetière	6 300.00 €	9 432.00 €
Réseau eaux pluviales « Route des Angevins »	9 594.60 €	13 032.00 €
Réseau pluvial « Chemin de la Métairie » - Lansac	5 119.20 €	6 793.20 €
Réseau pluvial « Rue de Lansac »	33 543.00 €	81 617.40 €
TOTAL	54 556.80 €	110 874.60 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur le devis de l'entreprise EIFFAGE et décide d'inscrire au Budget 2022, les seuls travaux de réfection du réseau pluvial du « Chemin de la Métairie » et de la « Rue de Lansac ».

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de faire profiter la commune du plan mis en place par le gouvernement pour la rénovation ou la création d'équipements sportifs. Elle ajoute que la création d'un City Stade serait l'opportunité de proposer aux jeunes, un lieu de rassemblement adapté à leur âge et à leurs activités. De plus, cet investissement subventionnable entre 50 et 80 % pourrait également être utilisé par les associations (sportives ou non) de la commune, ainsi que par l'école.

A cet effet, elle présente un devis de l'entreprise AGORA collectivités proposant un équipement sportif complet pour un montant de 50 454.00 € T.T.C..

Un second devis devrait être transmis ultérieurement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la prévision de ce projet au budget 2022 et autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions.

Bâtiment GUERRY

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, la mise en vente, par la famille GUERRY, du terrain et du hangar situé à la sortie du bourg, « Avenue du Bois », pour la somme de 37 000 €.

Elle rappelle que l'acquisition de ce bâtiment serait une opportunité pour la commune qui pourrait y rassembler l'atelier et le garage communal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à user du droit de préemption de la commune pour l'acquisition de ce bien.

Loyer communal du logement de la Mairie

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du prochain départ de Madame BORNET Christiane, locataire du logement à l'étage de la Mairie.

Elle informe qu'il y a lieu de réviser le montant du loyer qui comprend également un garage et propose de le fixer à la somme de 450.00 € / mois dès l'entrée de nouveaux locataires.

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal fixe le loyer du logement sis 4A, Place Jean Moulin, à la somme de 450.00 € mensuel.

Madame le Maire ajoute que Madame BORNET propose, à son départ, de céder la cuisine du logement qu'elle avait entièrement refaite à sa charge, pour la somme de 600.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le rachat de la cuisine pour 600.00 €.

Dossier KIRSCH

Madame le Maire rappelle qu'à la suite d'une procédure de 2 ans et demi, la commune a obtenu l'expulsion du locataire du logement sis 3, Place Jean Moulin en raison d'une dette de loyer de plus de 6 000.00 €.

Elle informe que ce même locataire, ayant eu connaissance de la vacance du logement communal de l'ancienne gare, a demandé à pouvoir occuper ce logement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal refusent de louer le logement communal de la gare à Monsieur KIRSCH.

Remplacement de l'agent technique

Madame le Maire informe de la démission au 28 Février 2022, de Monsieur Joël BOSSUET.

Elle ajoute que la vacance de poste a été effectuée auprès de Pôle Emploi, mais que pour être également enregistrée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'ouverture ou non de ce poste au personnel contractuel.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'ouverture du poste d'adjoint technique au personnel contractuel et charge Madame le Maire des démarches.

Mise en place des tours de garde au bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives

Madame le Maire informe qu'en vue des élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022 et législatives des 12 et 19 Juin 2022, il y a lieu d'établir les tours de garde du bureau de vote.

Le bureau de vote sera donc tenu de la manière suivante :

ELECTIONS PRESIDENTIELLES			
1^{er} Tour – 10 Avril 2022			
	De 08 h 00 à 12 h 00	De 12 h 00 à 16 h 00	De 16 h 00 à 19 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesseur (table de vote)	BERNARD Raphaël	DUBREUIL Gisèle	PLAIZE Camille
Assesseur (table de vote)	ROY Jean-Paul	LANOUE Annie	LAMOR Céline
Secrétaire (entrée)	LYS Magalie	PIEL Serge	MAROT Frédéric

ELECTIONS PRESIDENTIELLES			
2^{ème} Tour – 24 Avril 2022			
	De 08 h 00 à 12 h 00	De 12 h 00 à 16 h 00	De 16 h 00 à 19 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesseur (table de vote)	BERNARD Raphaël	DUBREUIL Gisèle	PLAIZE Camille
Assesseur (table de vote)	GERVREAU Barbara	LANOUE Annie	POULARD Jérôme
Secrétaire (entrée)	ROY Jean-Paul	PIEL Serge	BAUDRY David

ELECTIONS LEGISLATIVES			
1^{er} Tour – 12 Juin 2022			
	De 08 h 00 à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h 00	De 15 h 00 à 18 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesseur (table de vote)	BERNARD Raphaël	DUBREUIL Gisèle	PIEL Serge
Assesseur (table de vote)	GERVREAU Barbara	LANOUE Annie	BAUDRY David
Secrétaire (entrée)	MAROT Frédéric		MONTIGAUD Patrick

ELECTIONS LEGISLATIVES
2ème Tour – 19 Juin 2022

	De 08 h 00 à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h 00	De 15 h 00 à 18 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesseur (table de vote)	BERNARD Raphaël	DUBREUIL Gisèle	PLAIZE Camille
Assesseur (table de vote)	ROY Jean-Paul	LANOUE Annie	POULARD Jérôme
Secrétaire (entrée)	LAMOR Céline		LYS Magalie

QUESTIONS DIVERSES

Attribution des Subventions 2022

Madame le Maire donne le compte-rendu de la réunion de la Commission des Finances et informe de la répartition suivante pour les subventions 2022 :

- A.C.C.A. de Clion	200 €
- Amicale du Livre de Clion	300 €
- APE SaintClionac	150 €
- Ass. Intercommunale A.C.P.G.	100 €
- Ass. "Les Amis du Temps Passé"	500 €
- Club des Aînés Ruraux	200 €
- Coopérative scolaire Ecole Maternelle	100 €
- Union Sportive Val de Seugne	300 €
- MFR de CHERVES RICHEMONT	40 €
- MFR de CRAVANS	40 €
- ATEL CONSAC	832 €
- Maison des Bâteleurs	50 €
- ADMR de St Genis de Saintonge	100 €
- Ass. Donneurs de Sang	100 €
- Centre de Soins Infirmiers	200 €
- Fondation du Patrimoine	80 €
- Sourires d'Ukraine	300 €
- RESERVE	408 €